

TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR

rapport
annuel

FONDS D'INVESTISSEMENT À VOCATION GÉNÉRALE - FIVG DE DROIT FRANÇAIS

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	13
3. Rapport de gestion	14
4. Informations réglementaires	16
5. Certification du Commissaire aux Comptes	21
6. Comptes de l'exercice	26
7. Annexe(s)	94
Information SFDR	95
Loi Energie Climat (LEC)	112

1. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

FORME JURIDIQUE DE L'OPC

Fonds Commun de Placement (« FCP ») de droit français constitué en France.

CLASSIFICATION

Actions de pays de la zone euro. Le FCP est en permanence exposé à hauteur de 60% au moins sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone euro.

MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

° Parts C, I et S :

- Résultat net : Le FCP a opté pour la capitalisation pure. Le résultat net est intégralement capitalisé chaque année.
 - Fréquence de distribution : N/A
 - Plus-values nettes réalisées : Le FCP a opté pour la capitalisation pure.
 - Les plus-values nettes réalisées sont intégralement capitalisées chaque année.
- Fréquence de distribution : N/A

° Parts GD et XOP :

- Les sommes distribuables (constituées par le résultat net et les plus-values nettes réalisées) peuvent être distribuées et/ou capitalisées et/ou reportées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.
- Fréquence de distribution : N/A ou annuelle. En cas de distribution annuelle, celle-ci a lieu dans les cinq mois suivants la clôture des comptes annuels.

Possibilité de verser des acomptes dans la limite du montant des plus-values nettes réalisées à la date de la décision. Méthode de distribution : chaque distribution est réalisée en titres ou en cash.

° Part D et S-D :

- Résultat net : Le FCP a opté pour la distribution pure. Le résultat net est intégralement distribué chaque année.
- Fréquence de distribution : Distribution annuelle dans les cinq mois suivants la clôture des comptes annuels. Possibilité de verser des acomptes sur dividendes dans la limite des revenus nets comptabilisés à la date de la décision.
- Plus-values nettes réalisées : Le FCP se réserve la possibilité de capitaliser et/ou de distribuer partiellement ou totalement et/ou de porter en report ses plus-values nettes réalisées. La société de gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values nettes réalisées de l'exercice.
- Fréquence de distribution : N/A ou annuelle. En cas de distribution annuelle, celle-ci a lieu dans les cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Possibilité de verser des acomptes dans la limite du montant des plus-values nettes réalisées à la date de la décision. Méthode de distribution : chaque distribution est réalisée en titres ou en cash.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif du FCP est dans le cadre d'une allocation dynamique actions décidée par la société de gestion, de chercher à profiter du développement des sociétés des pays de la zone euro, majoritairement de petites et moyennes capitalisations, tout en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsable.

INDICATEUR DE REFERENCE

Le FCP répond à une gestion en pure sélection de valeurs, sans tenir compte d'une référence à un indice ou un secteur d'activité. Il n'est donc soumis à aucun indicateur de référence. Cependant, afin de permettre aux porteurs de faire des comparaisons de performance a posteriori, il est possible de comparer l'évolution du FCP avec celle de l'indice MSCI EMU SMALL CAP NET RETURN EUR (ticker Bloomberg M7EMSC).

Cet indice, calculé et publié par Morgan Stanley Capital International, est un indice représentatif de l'univers des valeurs de petites capitalisations de la zone euro. Cet indice, exprimé en euros, inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant : www.msci.com.

Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de celle du MSCI EMU SMALL CAP NET RETURN EUR, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

1) Stratégies utilisées :

Le fonds met en œuvre une gestion active et discrétionnaire, orientée vers les actions des sociétés des pays de la zone euro, majoritairement de petites et moyennes capitalisations. Le FCP sera en permanence exposé à minimum 75 % du total de son actif en actions des pays de la zone euro. La partie en actions cotées en devises autres que l'euro ne sera pas supérieure à 10 % du total de l'actif. Le FCP pourra être exposé au risque de change qui conservera un caractère accessoire.

Le FCP pourra également investir en produits obligataires dans le but de maintenir une volatilité faible.

Approche ISR mise en œuvre et construction du portefeuille

La gestion s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui se fait en deux étapes :

- La première consiste à analyser un univers de valeurs à partir de listes d'exclusions et de la notation extra-financière quantitative des émetteurs.
- La seconde vise à sélectionner les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

Première étape : Analyse de l'univers d'investissement

L'**univers d'investissement** est constitué des valeurs qui composent l'indice MSCI Europe Small Cap dividendes net réinvestis (en euro).

Il est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable.

Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire du groupe LBP AM : GREaT. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante :

- La gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises : évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales) ;
- La gestion durable des ressources : ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs) ;
- La transition énergétique : ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme) ;
- Le développement des territoires : ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Ainsi, plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès de différentes agences de notation extra-financières. La méthodologie permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. Toutefois, l'analyse réalisée est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

Toutefois, la gestion peut proposer une modification de la note quantitative à l'appui d'une analyse qualitative, modification soumise à approbation par un comité ad hoc. La note finale est comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 1 représentant une faible qualité extra-financière et celle de 10 une forte qualité extra-financière.

Les exclusions servent ensuite de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG.

La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion. Par ailleurs, certains secteurs sont exclus par le Label ISR français.

L'analyse de l'univers présentée ci-dessus permet de déterminer après élimination de 25% des valeurs de l'univers d'investissement la note moyenne ISR que l'OPC devra dépasser (« la Note Moyenne Améliorée»). En effet, l'OPC doit obtenir une note moyenne ISR meilleure que la Note Moyenne Améliorée. La Note Moyenne Améliorée est la note moyenne ISR de l'univers d'investissement retraité c'est-à-dire après élimination de 25% des plus mauvaises valeurs (comprenant les deux filtres suivants : note quantitative et exclusions).

Ainsi toutes les valeurs de l'univers d'investissement (hors valeurs interdites et exclues) sont donc éligibles à l'OPC, à condition que la note moyenne extra-financière de l'OPC respecte la condition ci-dessus.

2. Seconde étape : Sélection des titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra financières

À l'issue de cette première étape, la gestion procède à une analyse fondamentale de chaque émetteur selon les critères suivants :

- Analyse du management de l'entreprise
- Qualité de sa structure financière
- La visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise
- L'analyse des résultats financiers
- Les perspectives de croissance de son métier
- L'aspect spéculatif de la valeur

Dans la limite de 10% des titres peuvent être sélectionnés en dehors de l'univers d'investissement sous réserve que ces valeurs respectent la stratégie d'investissement de l'OPC, les contraintes liées aux exclusions et à la notation présentées ci-dessus.

En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs).

En tout état de cause, le portefeuille est constitué en permanence à 90% de son actif net de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière.⁽¹⁾

Label ISR

Pour répondre aux exigences du label ISR, au-delà des contraintes d'exclusions et de réduction d'univers d'investissement tels que définis ci-dessus, l'OPC veillera à obtenir un meilleur résultat que son univers d'investissement sur deux indicateurs de durabilité concernant les incidences négatives. Le choix de ces deux indicateurs est détaillé dans l'annexe SFDR.

Vote et engagement

La Financière de L'Echiquier a adhéré à la politique d'engagement actionnarial du groupe LBP AM et dans ce cadre a délégué l'exercice des droits de vote à LBP AM. Pour plus d'information, l'investisseur est invité à se référer à la Politique de vote et d'engagement disponible sur le site internet www.lfde.com.

Mentions relatives à SFDR

L'OPC relève de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »).

Investissements durables

Un investissement durable répond à trois critères :

- l'activité de l'entreprise contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social
- elle ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs
- l'entreprise applique des pratiques de bonne gouvernance

L'OPC s'engage à investir dans des investissements durables à hauteur de minimum 40% de l'actif net.

Prise en compte de la taxonomie européenne :

Les 6 objectifs de la taxonomie européenne sont pris en compte dans la notation extra-financière quantitative via l'outil de scoring propriétaire. Ainsi, les entreprises dont l'activité contribue à l'atteinte des objectifs environnementaux de la taxonomie européenne sont favorisées par l'outil de notation.

Cependant, la note attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale et systématique prenant également en compte d'autres critères liés à des objectifs sociaux.

L'OPC s'engage à investir au minimum 0% dans des activités alignées avec la taxonomie européenne.

Prise en compte des principales incidences négatives

L'équipe de gestion prend en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement. Pour une information plus détaillée sur la prise en compte des principales incidences négatives, l'investisseur est invité à se référer à l'article 4 de la politique SFDR de la société de gestion disponible sur le site internet : www.lfde.com.

De plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales de l'OPC sont disponibles dans l'annexe SFDR de ce document et dans la méthodologie d'investissements durables disponibles sur le site internet www.lfde.com (page Investissement Responsable / Pour aller plus loin).

2. Techniques et instruments utilisés

a) Actifs (hors dérivés intégrés)

Actions

Actions des pays de la zone euro pour une exposition minimum de 75 % du total de l'actif net du FCP en permanence. Le FCP peut intervenir sur toutes les places boursières des pays concernés. Ces actions, majoritairement de petites ou moyennes capitalisations seront choisies sans références à un indice, un panier d'indices ou un secteur d'activité.

Actions de l'ensemble des marchés réglementés des autres pays de l'OCDE, notamment des autres pays de l'Union européenne et des pays de l'Europe élargie (Suisse, Norvège, par exemple), et des pays non membres de l'OCDE, dans la limite de 10 % du total de l'actif net du FCP.

Le FCP sera principalement investi sur des actions éligibles aux dispositifs « DSK » et « NSK », mentionnés à l'article 125-0-A- I Quater a et Quinquies a du Code Général des Impôts.

Le FCP pourra sur les différentes zones géographiques mentionnées précédemment, investir dans la limite de 5 % de son actif, dans des instruments financiers non cotés.

Titres de créance et instruments du marché monétaire : Des obligations, bons du Trésor et autres titres de créances négociables (titres négociables à court terme, BTAN) dans la limite de 25 % du total de l'actif net du FCP.

Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé, sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée, sans limite de maturité.

À partir de l'univers d'investissement défini ci-dessus, la Société de Gestion procède à une analyse interne du risque de crédit pour sélectionner ou céder un titre. La Société de Gestion ne recourt pas mécaniquement et exclusivement à des notations fournies par les agences de notation mais intègre sa propre analyse pour appréhender l'évaluation de la notation et ainsi décider de son acquisition, et de sa conservation à l'actif ou de sa cession.

(1) Ce pourcentage est calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions, titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus ; ces titres d'États peuvent représenter 50 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratèges macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

Les titres principalement retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investment Grade") pour le long terme et A3 pour le court terme selon Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par la société de gestion. L'appréciation du risque de ce crédit s'appuie sur la méthode de Bâle, laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes la note d'agence retenue est (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins ; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences ; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou une notation jugée équivalente par la société de gestion, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

En cas d'absence de notation de l'émission, la notation de l'émetteur ou du garant se substituera à cette dernière en intégrant le niveau de subordination de l'émission si nécessaire.

OPCVM et FIA

Le FCP pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions de FIA et d'OPCVM de droit français et/ou européen et de FIA respectant les 4 critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier, de toutes classifications, y compris des OPC indiciels cotés (ETF ou trackers³). S'agissant des OPCVM et FIA actions, le recours à des OPCVM et FIA externes se fera dans un souci d'exposer le FCP à des secteurs d'activité qui ne seraient pas couverts en direct dans le FCP (OPCVM ou FIA sectoriels).

Ces OPC peuvent être notamment spécialisés sur les stratégies de gestion auxquelles le FCP n'a pas recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement. Cette diversification restera accessoire et a pour but de créer de la valeur ajoutée, dans un cadre de risque maîtrisé.

Le FCP peut investir dans des OPC de la Société de Gestion ou d'une société liée. S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la Société de Gestion du FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la Société de Gestion du FCP privilégiera la sélection d'OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

b) Instruments dérivés

Nature des marchés d'interventions :

Le FCP peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme et conditionnels négociés sur des marchés réglementés français et étrangers.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

Risque action.

Nature des interventions :

Le gérant peut prendre des positions :

- pour exposer le portefeuille au risque action pour un maximum de 10 % de l'actif net ;
- pour couvrir le portefeuille au risque action pour un maximum de 25 % de l'actif net.

Le FCP ne recourt à des stratégies d'exposition que de manière provisoire notamment en cas de forts mouvements du passif.

La sélection des instruments est effectuée selon les contraintes d'investissement socialement responsable de la gestion, en particulier pour le choix des sous-jacents.

Nature des instruments utilisés :

Il pourra intervenir sur les futures et options cotées *plain vanilla* (actions cotées ou indices actions cotées). Le FCP s'interdit toute intervention sur les dérivés de crédit.

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

L'utilisation des instruments financiers à terme est effectuée :

- dans la poursuite de l'objectif de gestion ;
- pour procéder à des ajustements de collecte, notamment en cas de flux importants de souscriptions et de rachats sur l'OPCVM ;
- afin de s'adapter à certaines conditions de marchés (mouvements importants de marché, meilleure liquidité ou efficience des instruments financiers à terme par exemple).

Dérivés actions sur indice : ces instruments seront utilisés à des fins de couverture du risque action. Ils pourront également être utilisés de manière provisoire pour exposer les portefeuilles. La Société de Gestion estime que les dérivés d'indices ne sont pas utilisés pour piloter la performance ESG des fonds.

Dérivés actions sur entité unique (*single name*) : l'achat ou la vente de dérivés action « *single name* » est possible à des fins de couverture, ou d'exposition provisoire, à condition de respecter le même niveau d'exigence en terme de performance ESG du portefeuille avant et après la prise en compte des dérivés *single name*. Pour se faire, le titre sous-jacent du dérivé sera évalué selon la même méthodologie ESG que les titres physiques. Le caractère provisoire s'entend comme une durée inférieure à 1 an (roll compris). La vente à découvert d'un titre, de manière directe ou synthétique, n'est pas autorisée. Le portefeuille respectera un minimum de 50% de titres physiques, une limite de couverture en dérivés *single name* de 20%, et une exposition maximum de 150%.

Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

Le niveau de levier du FCP sur l'ensemble des marchés (résultant de l'investissement en direct dans les instruments financiers et de l'utilisation des instruments financiers à terme) ne pourra excéder 125 % de l'actif (levier net), 200 % de l'actif (levier brut).

Le FCP s'interdit toute intervention sur les dérivés de crédit.

c) Titres intégrant des dérivés

Néant.

d) Dépôts

Le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, essentiellement à des fins de gestion de sa trésorerie, dans la limite de 20 % de l'actif net.

e) Emprunts d'espèces

Le FCP n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle et temporaire peut exister en raison des opérations liées aux flux du FCP (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions ou rachats, etc.) dans la limite de 10 % de l'actif net.

f) Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le FCP peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

Nature des interventions l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur le marché en vue d'améliorer la performance du portefeuille, optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du FCP.

Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont les titres éligibles à la stratégie d'investissement (titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire tels que décrits ci-dessus).

Niveau d'utilisation envisagée et autorisé

Le FCP pourra procéder à des prises et des mises en pensions livrées à hauteur de 100 % de l'actif net et à des prêts-emprunts de titres à hauteur de 10 % de l'actif net.

Sélection des Contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêt lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique « Frais et commissions ».

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

Rémunération

Des informations complémentaires relatives à la rémunération figurent à la rubrique « Frais et commissions ».

g) Contrats constituant des garanties financières

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues en garantie uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme, dans des obligations d'État de haute qualité, dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes :

- Qualité de crédit des émetteurs : les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité) ;
- Liquidité : les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents ;
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie ;
- Diversification : le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10% de l'actif net ; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20% de l'actif net ;
- Conservation : toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

Conformément à sa politique interne de gestion des garanties financière, la Société de gestion détermine :

- Le niveau de garantie financière requis ; et
- Le niveau de décote applicable aux actifs reçus au titre de garantie financière, notamment en fonction de leur nature, de la qualité de crédit des émetteurs, de leur maturité, de leur devise de référence et de leur liquidité et volatilité.

La Société de gestion procèdera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (*mark-to-market*). Les appels de marge seront réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financière.

Les garanties financières reçues en transfert de propriété seront détenues par le dépositaire du FCP.

PROFIL DE RISQUE

Le FCP sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés boursiers.

Les principaux risques associés aux techniques employées auxquels s'expose l'investisseur sont :

- **un risque de perte en capital** : la perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé lors de la souscription. Ce risque est lié au fait que le FCP est exposé en permanence à 75 % minimum du total de son actif sur des actions et n'offre pas de protection ou garantie du capital. De ce fait, le risque existe que le capital investi ne soit pas intégralement restitué.
- **un risque actions et de marché** : la valeur liquidative du FCP peut connaître une volatilité induite par l'investissement à hauteur de 75 % minimum de l'actif sur les marchés actions. Le FCP peut s'exposer directement et indirectement via des actions et/ou parts d'OPCVM aux marchés des petites et moyennes capitalisations. Cette exposition représentera plus de 50 % du total de l'actif. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont plus marqués à la hausse comme à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du FCP suivra alors ce comportement.

- **un risque lié à la gestion discrétionnaire** : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les actions les plus performantes.
- **lié aux variations des taux d'intérêt** : il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur liquidative du FCP pourra baisser.
- **un risque de liquidité** : ce risque s'applique essentiellement aux titres dont le volume de transaction est faible et pour lesquels il est donc plus difficile de trouver à tout instant un acheteur/vendeur à un prix raisonnable. Il apparaît particulièrement lors de souscriptions/rachats importants par rapport à la taille du portefeuille. Compte tenu des stratégies d'investissement qui peuvent être utilisées, le FCP peut être amené à investir à titre accessoire sur des instruments financiers non cotés, ce qui le conduit à être exposé à ce type de risque.
- **un risque de durabilité** : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

Les risques accessoires associés aux techniques employées sont les suivants :

- **un risque de change** : le FCP est exposé à hauteur de 75 % minimum de l'actif en actions des pays de la zone euro. La partie en actions cotées en autres monnaies que l'euro ne sera pas supérieure à 10 % du total de l'actif et conservera donc un caractère accessoire. Le FCP pourra ainsi être exposé au risque de change.
- **un risque lié à l'investissement en valeurs cotées sur des marchés réglementés de pays non membres de l'OCDE** : Ce risque sera limité à moins de 10 % de l'actif net du FCP et conservera donc un caractère accessoire.
- **un risque lié aux investissements sur les marchés émergents** : les risques de marchés sont amplifiés par d'éventuels investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales.
- **un risque de contrepartie lié à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres** : le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).

- **un risque lié à l'utilisation d'instruments financiers dérivés** : les stratégies mises en œuvre via les instruments financiers dérivés proviennent des anticipations de l'équipe de gestion. Si l'évolution des marchés ne se révèle pas conforme aux stratégies mises en œuvre, cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE

Les parts C et D s'adressent à tous souscripteurs.

La part I s'adresse à tous souscripteurs, et plus particulièrement aux Investisseurs Institutionnels.

La part GD est réservée aux organismes de placement collectifs (OPC) nourriciers gérés par LBPAM.

Les parts S et S-D sont plus particulièrement destinées à la commercialisation par des intermédiaires financiers autres que la Société de Gestion.

La part XOP est réservée aux organismes de placement financier (OPC) gérés par LBPAM et dédiés à CNP Assurance et à ses filiales.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de sa richesse ou de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à 5 ans minimum, mais également de son souhait de prendre des risques ou, au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce fonds. Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller financier.

Le FCP peut servir d'unité de compte à des contrats d'assurance-vie d'une durée supérieure ou égale à huit ans. Il peut également servir d'unité de compte à des contrats d'assurance-vie dits « DSK » et « NSK » au titre des poches d'actifs mentionnés à l'article 125-0-A-I Quater a et Quinquies a du Code Général des Impôt. Le FCP n'est pas éligible aux contrats d'assurance-vie dits « DSK » et « NSK » investis dans une seule et unique unité de compte.

Il est expressément rappelé que l'OPCVM concerné par le présent document peut subir des restrictions de commercialisation à l'égard de personnes morales ou physiques qui relèvent, en raison de leur nationalité, de leur résidence, leur siège social/lieu d'immatriculation ou pour tout autre raison, d'une juridiction étrangère qui interdit ou limite l'offre de certains produits ou services (notamment les instruments financiers).

• Cas des « U.S. Persons »

Les parts n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du *U.S. Securities Act* de 1933 (ci-après, l'« **Act de 1933** »), ou en vertu de quelque loi applicable dans un État américain, et les parts ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des États-Unis d'Amérique, ci-après une « **U.S. Person** », tel que ce terme est défini par la réglementation américaine *Regulation S* dans le cadre de l'*Act* de 1933 adoptée par l'Autorité américaine de régulation des marchés, la *Securities and Exchange Commission* (ou « **SEC** »), sauf si (i) un enregistrement des parts était effectué ou (ii) une exemption était applicable avec le consentement préalable du conseil d'administration.

Le FCP n'est pas, et ne sera pas, enregistré(e) en vertu de l'*U.S. Investment Company Act* de 1940. Toute revente ou cession des parts aux États-Unis d'Amérique ou à une *U.S. Person* peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable du conseil d'administration. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des parts auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des *U.S. Persons*.

La société de gestion du FCP a le pouvoir d'imposer des restrictions (i) à la détention de parts par une *U.S. Person* et ainsi opérer le rachat forcé des parts détenues selon les modalités décrites dans le règlement du FCP, ou (ii) au transfert des parts à une *U.S. Person*. Ce pouvoir s'étend également à toute personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis de la société de gestion du FCP, faire subir un dommage au FCP qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi.

L'offre de parts n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un État américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Tout porteur de parts doit informer immédiatement le FCP dans l'hypothèse où il deviendrait une *U.S. Person*. Tout porteur de parts devenant *U.S. Person* ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de *U.S. Person*. La société de gestion du FCP se réserve le droit de procéder au rachat forcé, selon les modalités décrites dans le règlement du FCP, de toute part détenue directement ou indirectement, par une *U.S. Person*, ou si la détention de parts par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts du FCP. Une définition des *U.S. Person* est disponible à l'adresse : <http://www.sec.gov/about/laws/secrulesregs.htm>.

- **Cas des ressortissants russes et biélorusses**

Les parts du FCP ne sont pas ouvertes à la souscription par des investisseurs concernés par les mesures d'interdiction prises conformément aux dispositions de l'article 5 septies du règlement du Conseil 833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine, tel que modifié. Est concerné par cette interdiction tout ressortissant russe ou biélorusse, toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie, toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie.

DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDEE

Supérieure à 5 ans.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Néant.

3. RAPPORT DE GESTION

L'exercice sous revue, du 30/09/2023 au 29/09/2024, a été globalement positif pour les actions de petites et moyennes valeurs, avec une progression supérieure à 10%, mais très hétérogène dans le temps et au sein des styles et thèmes du marché. La dynamique sur les actions a été positive jusqu'à l'été 2024, puis s'est retournée quand les fondamentaux macro-économiques en Europe ont commencé à se détériorer, particulièrement en France et en Allemagne. Les petites valeurs de la zone euro ont accru leur nette sous-performance au troisième trimestre 2024, pénalisées par une liquidité anémique, et une composante domestique et cyclique défavorable.

Au dernier trimestre 2023, le catalyseur majeur de la hausse a été la détente sur les taux d'intérêt et la fin du cycle de resserrement monétaire, au profit d'un scénario d'atterrissage en douceur des économies. Ce sont naturellement les secteurs les plus sensibles aux taux d'intérêt qui se sont démarqués, Immobilier et Services aux Collectivités en particulier.

Les marchés ont poursuivi leur hausse au second trimestre 2024, mais sous l'impulsion principale des grandes valeurs au détriment des plus petites capitalisations boursières, avec une forte concentration des performances dans quelques valeurs (Nvidia aux Etats-Unis, Novo et ASML en Europe). BCE et Fed ont finalement opté pour le statut quo, jugeant l'inflation encore préoccupante des deux côtés de l'Atlantique. Sur le front géopolitique, les relations entre les Etats-Unis et la Chine se sont à nouveau tendues, avec un durcissement des conditions d'exportation des puces vers la Chine, et une menace d'interdiction de TikTok sur le sol américain. En parallèle, la Chine a durci ses positions vis-à-vis de Taïwan, tandis que l'instabilité en Mer Rouge a fortement perturbé les voies maritimes, et par ricochet les chaînes d'approvisionnement mondiales. Ces deux thématiques, taux et tensions géopolitiques, ont permis aux secteurs Banque et Pétrole de se distinguer à la hausse.

Les élections européennes et les publications de PMI manufacturiers décevants ont fini par stopper le rebond des petites et moyennes valeurs au deuxième trimestre. Les valeurs françaises ont été particulièrement affectées, et le marché s'est de nouveau focalisé sur la faiblesse de la croissance en zone euro avec une violente rotation sectorielle en défaveur des Biens de Consommation Discrétionnaire, de la Technologie et de la Santé en faveur des Services aux Collectivités, des Banques et de l'Immobilier.

Enfin sur le troisième trimestre, les politiques monétaires ont dominé l'actualité et permis aux marchés de se relever d'un été chahuté. La BCE a annoncé une seconde baisse des taux de 25 bp après celle de juin, et la FED a suivi avec une première baisse de 50 bp. Les annonces de soutien à l'économie chinoise constituent en outre la bonne surprise du mois de septembre.

De fin septembre 2023 à fin septembre 2024, les indices MSCI EMU Small Cap, Mid Cap et Large Cap Net Return ont enregistré les performances respectives de +11,91%, +18,23% et +20,31%, mettant en relief la forte sous-performance des plus petites valeurs sur la période.

Sur la même période, Tocqueville Small Cap Euro ISR progresse de +7,21%, légèrement en deçà de son indice. Les secteurs Immobilier et Banques ont contribué positivement, avec les hausses de +67% de TAG Immobilier, entrée à un très bon moment en portefeuille fin 2023, de Merlin Properties (+49%), de BPER Banca (+85%) et Banco BPM (+45% sur la période de détention, vendue depuis) qui profitent à plein d'un environnement de taux plus favorable depuis covid et de la consolidation du secteur en Italie, ou de Bawag (+74%). En revanche, le fonds a été pénalisé par une surpondération sur le secteur des semi-conducteurs qui traverse un ralentissement cyclique en 2024 (surstockage en 2023 après les problèmes de chaîne d'approvisionnement, faiblesse de l'industrie, notamment automobile, et du marché des téléphones portables pour Soitec plus spécifiquement). Dans le secteur industrie, les valeurs les plus cycliques, Mersen, Signify, Kion, Norma ont souffert également de la faiblesse de leurs marchés finaux.

L'année 2024 est une nouvelle année de sous-performance pour les petites valeurs de la zone euro, pénalisées par un manque de liquidités sur le marché, et leurs biais domestique et industriel. Le cycle de baisse des taux d'intérêt de la BCE ne fait que commencer, c'est un soutien important pour le segment. Les valorisations sont à des niveaux historiques, en absolu et relativement aux plus grandes capitalisations boursières. Une politique budgétaire allemande plus expansionniste, la fin probable de la guerre en Ukraine et des programmes de stimulus chinois sont des catalyseurs potentiels et positifs pour l'année prochaine, que le marché n'intègre pas.

Par ailleurs, nous restons convaincus qu'une sélection rigoureuse de titres est un facteur créateur de valeur sur la durée. Notre sélection de valeurs reste orientée sur des acteurs de références sur leurs marchés, à même de financer leur développement organique via une génération de cash flow la plus visible possible. La gestion choisit, avant tout, des titres dont la valorisation actuelle ne reflète pas les anticipations de perspectives bénéficiaires. Nous intégrons la contrainte de liquidité dans nos choix et nous identifions les catalyseurs qui permettront de délivrer des croissances bénéficiaires supérieures aux attentes du marché. A ce choix de valeurs peuvent s'ajouter des orientations thématiques identifiées par l'équipe de gestion, qui viendront influencer sur les pondérations des titres en portefeuille.

Performances parts vs Indice :

TUL - Tocqueville Small Cap Euro ISR			Perf Fonds	Perf Indice
TUL - Tocqueville Small Cap Euro ISR	FR0010546903	Tocqueville Small Cap Euro ISR C	7,21%	11,91%
TUL - Tocqueville Small Cap Euro ISR	FR0010546911	Tocqueville Small Cap Euro ISR D	5,37%	11,91%
TUL - Tocqueville Small Cap Euro ISR	FR0010600247	Tocqueville Small Cap Euro ISR I	8,22%	11,91%
TUL - Tocqueville Small Cap Euro ISR	FR0013245404	Tocqueville Small Cap Euro ISR S	8,05%	11,91%
TUL - Tocqueville Small Cap Euro ISR	FR0013299799	Tocqueville Small Cap Euro ISR SD	6,37%	11,91%
TUL - Tocqueville Small Cap Euro ISR	FR00140045T6	Tocqueville Small Cap Euro ISR GD	7,49%	11,91%
TUL - Tocqueville Small Cap Euro ISR	FR0014005FL9	Tocqueville Small Cap Euro ISR XOP	9,12%	11,91%

Les performances passées ne présagent pas des performances futures

Mouvements principaux :

Achats :

DE0008303504 TAG IMMOBILIEN

DE000A0WMPJ6 AIXTRON SE

Ventes :

FR0011675362 NEOEN SA

IT0005218380 BANCO BPM SPA

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM SRI CASH Part M	65 154 357,57	77 010 214,32
AIXTRON SE	19 141 509,11	13 102 160,93
KION GROUP AG	12 944 886,54	11 305 421,32
NEOEN SA	5 419 049,94	18 636 325,49
TECHNIP ENERGIES NV	5 833 398,40	17 422 200,77
ELIS	11 028 178,18	11 635 002,40
SOPRA STERIA	12 701 977,33	7 151 415,31
BFF BANK SPA	10 455 911,06	7 846 165,23
WIENERBERGER AG	12 639 633,49	5 464 390,94
BANCO BPM SPA	189 536,33	17 911 335,92

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés
NEANT	NEANT

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

POLITIQUE D'EXECUTION DES ORDRES

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

PRESENTATION DE NOTRE POLITIQUE GENERALE

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

POLITIQUE ESG

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

« Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport. »

POLITIQUE DE VOTE

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

RISQUE GLOBAL

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, le FCP est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du I° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 89,38%.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Votre OPC n'a pas d'engagement sur les marchés dérivés.

Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.

Votre OPC ne détient pas de parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées.

Le compartiment est labellisé ISR.

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapté sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

- supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;
- supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;
- assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com. Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

Données 2023 (données 2024 non encore disponibles) :

	Nombre de Brut annuel 2023	Somme de Brut annuel 2023 (12 mois)	Nombre de Bonus 2023 (versé 2024)	Somme de Bonus 2023 (versé 2024)		Montant variable différé
Risk Taker	29	4 500 128	29	4 590 000	Dont =>	1 105 000
Non Risk Taker	128	8 720 440	103	3 015 500		
Total général	157	13 220 568	132	7 605 500		1 105 000

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER
53, avenue d'Iéna
75116 Paris

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

53 avenue d'Iéna
75116 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 juin 2024

Aux porteurs de parts du FCP TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « A2 Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative aux OPC à capital variable.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

The image shows a blue shield icon with a white checkmark on the left, and a handwritten signature in black ink on the right. The signature appears to be 'Olivier GALIENNE'.

Olivier GALIENNE

6. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	556 509 187,37
Négo-ciées sur un marché ré-gle-men-té ou assimilé	556 509 187,37
Non négo-ciées sur un marché ré-gle-men-té ou assimilé	
Obligations convertibles en actions (B)	
Négo-ciées sur un marché ré-gle-men-té ou assimilé	
Non négo-ciées sur un marché ré-gle-men-té ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C)	
Négo-ciées sur un marché ré-gle-men-té ou assimilé	
Non négo-ciées sur un marché ré-gle-men-té ou assimilé	
Titres de créances (D)	
Négo-ciés sur un marché ré-gle-men-té ou assimilé	
Non négo-ciés sur un marché ré-gle-men-té ou assimilé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	22 844 427,99
OPCVM	22 844 427,99
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	
Opérations temporaires sur titres (H)	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I) (*)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	579 353 615,36
Créances et comptes d'ajustement actifs	2 616 568,05
Comptes financiers	979 655,86
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	3 596 223,91
Total de l'actif I+II	582 949 839,27

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Capitaux propres :	
Capital	520 977 861,02
Report à nouveau sur revenu net	10 394 553,75
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	3 353 246,47
Résultat net de l'exercice	46 241 673,77
Capitaux propres I	580 967 335,01
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	580 967 335,01
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
Instruments financiers à terme (B)	
Emprunts (C) (*)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1 982 504,26
Concours bancaires	
Sous-total autres passifs IV	1 982 504,26
Total Passifs : I+II+III+IV	582 949 839,27

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	15 564 235,47
Produits sur obligations	
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	108 121,76
Sous-total produits sur opérations financières	15 672 357,23
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	
Sous-total charges sur opérations financières	
Total revenus financiers nets (A)	15 672 357,23
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-3 541 757,73
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-3 541 757,73
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	12 130 599,50
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-1 062 837,57
Sous-total revenus nets I = (C+D)	11 067 761,93
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	-1 019 006,73
Frais de transactions externes et frais de cession	-956 198,41
Frais de recherche	-257 389,83
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-2 232 594,97
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-770 447,25
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-3 003 042,22

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	32 461 164,01
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	1 528,49
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	32 462 692,50
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	5 714 261,56
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	38 176 954,06
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	
Impôt sur le résultat V (*)	
Résultat net I + II + III + IV + V	46 241 673,77

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif du FCP est dans le cadre d'une allocation dynamique actions décidée par la société de gestion, de chercher à profiter du développement des sociétés des pays de la zone euro, majoritairement de petites et moyennes capitalisations, tout en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsable.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Actif net Global en EUR	223 471 458,79	241 925 909,02	350 539 110,05	423 412 656,92	580 967 335,01
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART C en EUR					
Actif net	160 874 928,56	164 146 545,57	75 676 345,60	83 039 065,67	113 211 106,18
Nombre de titres	2 628 581,1727	2 372 852,0059	1 473 013,0104	1 350 541,0422	1 717 507,9164
Valeur liquidative unitaire	61,20	69,17	51,37	61,48	65,91
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	2,55	7,45	-0,60	-0,29	-0,34
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,68	-0,16	-0,03	0,51	0,40
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART D en EUR					
Actif net	28 778 756,69	29 946 573,85	19 960 288,97	22 226 071,37	21 101 559,75
Nombre de titres	617 497,0521	578 278,1930	527 834,8613	499 432,5253	449 977,5065
Valeur liquidative unitaire	46,60	51,78	37,81	44,50	46,89
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes				0,44	0,52
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	-0,52			7,42	6,64
Distribution unitaire sur revenu				0,36	0,28
Crédit d'impôt unitaire				0,10	
Capitalisation unitaire sur revenu		-0,12	-0,03		
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART GD en EUR					
Actif net			176 788 186,33	192 846 262,05	199 582 198,36
Nombre de titres			23 865,76024	21 620,30722	20 816,17177
Valeur liquidative unitaire			7 407,60	8 919,68	9 587,84
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes			-71,91	-43,41	-50,19
Distribution unitaire sur revenu			106,04	140,00	133,31
Crédit d'impôt unitaire			14,77	19,91	
Report à nouveau unitaire sur revenu				87,95	184,12

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART I en EUR					
Actif net	1 891 734,72	19 660 877,36	2 094 071,40	2 341 745,80	21 065 546,77
Nombre de titres	9 236,2310	85 658,2400	12 165,3693	11 261,4853	93 606,9793
Valeur liquidative unitaire	201,32	229,52	172,13	207,94	225,04
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	8,41	24,63	-2,00	-0,99	-1,15
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,19	1,37	1,92	3,66	3,49
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART S en EUR					
Actif net	31 840 692,51	28 092 039,99	998 734,79	26 163 056,74	12 309 427,31
Nombre de titres	278 827,6011	216 029,8454	10 254,5060	222 702,0334	96 963,8549
Valeur liquidative unitaire	114,19	130,03	97,39	117,48	126,94
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	4,92	13,96	-1,13	-0,56	-0,65
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,25	0,63	0,90	1,89	1,77
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART SD en EUR					
Actif net	85 346,31	79 872,25	58 868,18	69 907,91	74 354,91
Nombre de titres	1 737,2911	1 451,0000	1 451,0000	1 451,0000	1 451,0000
Valeur liquidative unitaire	49,12	55,04	40,57	48,17	51,24
Distribution unitaire sur plus et moins- values nettes				0,03	0,08
Plus et moins- values nettes unitaire non distribuées				9,66	9,31
Distribution unitaire sur revenu				0,77	0,72
Crédit d'impôt unitaire				0,10	
Capitalisation unitaire sur revenu	0,23				

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART XOP en EUR					
Actif net			74 962 614,78	96 726 547,38	213 623 141,73
Nombre de titres			10 088,63536	10 688,73725	21 634,03600
Valeur liquidative unitaire			7 430,38	9 049,38	9 874,40
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes			-69,74	-42,99	-50,19
Report à nouveau unitaire sur revenu				392,21	625,63

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Comptabilisation des revenus

Le FCP comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille du FCP est effectuée frais de négociation exclus.

Méthodes de valorisation

La devise de comptabilité du FCP est l'euro.

Pour les actions, obligations et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères), l'évaluation se fait au cours de Bourse

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

- Places de cotation européennes : dernier cours de Bourse du jour.
- Places de cotation asiatiques : dernier cours de Bourse du jour.
- Places de cotation australiennes : dernier cours de Bourse du jour.
- Places de cotation nord-américaines : dernier cours de Bourse du jour.
- Places de cotation sud-américaines : dernier cours de Bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur aux environs de 14 heures, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Pour les instruments financiers non cotés (valeurs françaises et étrangères), l'évaluation se fait à la juste valeur

Ces titres sont évalués selon la méthode dite de la juste valeur. Celle-ci correspondant au montant pour lequel un actif peut être échangé, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Pendant la période commençant à la date à laquelle un investissement a été effectué par le FCP et se terminant au plus tard 12 mois après cette date, la juste valeur est estimée conformément à la méthode du prix d'un investissement récent.

En application de la méthode du prix d'un investissement récent, la société de gestion retient le coût de l'investissement lui-même ou le prix d'un nouvel investissement significatif réalisé avec un tiers indépendant dans des conditions normales de marché, sauf en cas de dépréciation manifeste.

Titres d'OPCVM et/ou FIA en portefeuille

Évaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Acquisitions temporaires de titres

- Pensions livrées à l'achat : valorisation contractuelle.
- Rémérés à l'achat : valorisation contractuelle car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Prêts de titres : valorisation des titres prêtés au cours de Bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM à l'issue du contrat de prêt.
-

Cessions temporaires de titres

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché ; les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Valeurs mobilières non cotées : Évaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.
-

Titres de créances négociables

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

▪ **Opérations à terme fermes et conditionnelles**

- Options : Les options en portefeuille sont évaluées :
 - o à leur valeur de marché en cas de cotation.
 - o à leur valeur intrinsèque lorsque aucune cotation n'a pu être constatée.
 - o en cas de cotation, les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports.
- Options cotées sur des places européennes : dernier cours du jour.
- Options cotées sur des places nord-américaines : dernier cours du jour.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur

2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au Document d'information clé pour l'investisseur.

1-2	Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net, soustrait de tous les OPC sous-jacents	Parts C et D : 1,99 % TTC maximum Parts I : 0,99 % TTC maximum Parts GD, S et S-D : 1,15 % TTC maximum Part XOP : 0,50 % TTC maximum
3	Frais indirect maximum (commission et frais de gestion)	Actif net, soustrait de tous les OPC sous-jacents	Non significatif
4	Commissions de mouvement : Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Bourse France : 0,36 % TTC maximum Bourse étrangère : 0,60 % TTC maximum Options : 0,4756 % TTC maximum ; minimum 5,00 € TTC
5	Commission de surperformance	Actif net, soustrait de tous les OPC sous-jacents	Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPCVM est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR GD	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR SD	Distribution	Distribution
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR C	Capitalisation	Capitalisation
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR D	Distribution	Distribution
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR I	Capitalisation	Capitalisation
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR XOP	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR S	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	423 412 656,92
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	287 238 468,35
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-168 738 751,10
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	12 130 599,50
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-2 232 594,97
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	32 462 692,50
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-3 096 250,75
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-209 485,44
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	580 967 335,01

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR C		
Parts souscrites durant l'exercice	1 423 758,9159	95 751 039,89
Parts rachetées durant l'exercice	-1 056 792,0417	-71 354 726,12
Solde net des souscriptions/rachats	366 966,8742	24 396 313,77
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 717 507,9164	
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR D		
Parts souscrites durant l'exercice	12 655,1339	595 094,18
Parts rachetées durant l'exercice	-62 110,1527	-2 933 763,43
Solde net des souscriptions/rachats	-49 455,0188	-2 338 669,25
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	449 977,5065	
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR GD		
Parts souscrites durant l'exercice	1 404,22584	14 104 424,33
Parts rachetées durant l'exercice	-2 208,36129	-21 168 331,32
Solde net des souscriptions/rachats	-804,13545	-7 063 906,99
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	20 816,17177	

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR I		
Parts souscrites durant l'exercice	251 761,7229	55 647 212,83
Parts rachetées durant l'exercice	-169 416,2289	-39 127 888,50
Solde net des souscriptions/rachats	82 345,4940	16 519 324,33
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	93 606,9793	
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR S		
Parts souscrites durant l'exercice	128 313,5694	16 475 514,62
Parts rachetées durant l'exercice	-254 051,7479	-32 934 919,37
Solde net des souscriptions/rachats	-125 738,1785	-16 459 404,75
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	96 963,8549	
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR SD		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 451,0000	
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR XOP		
Parts souscrites durant l'exercice	11 073,49692	104 665 182,50
Parts rachetées durant l'exercice	-128,19817	-1 219 122,36
Solde net des souscriptions/rachats	10 945,29875	103 446 060,14
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	21 634,03600	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR GD	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR S Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR SD Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR XOP Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART C FR0010546903	Capitalisation	Capitalisation	EUR	113 211 106,18	1 717 507,9164	65,91
TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART D FR0010546911	Distribution	Distribution	EUR	21 101 559,75	449 977,5065	46,89
TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART GD FR00140045T6	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	199 582 198,36	20 816,17177	9 587,84
TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART I FR0010600247	Capitalisation	Capitalisation	EUR	21 065 546,77	93 606,9793	225,04
TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART S FR0013245404	Capitalisation	Capitalisation	EUR	12 309 427,31	96 963,8549	126,94
TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART SD FR0013299799	Distribution	Distribution	EUR	74 354,91	1 451,0000	51,24
TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART XOP FR0014005FL9	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	213 623 141,73	21 634,03600	9 874,40

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE +/-	ALLEMAGNE +/-	ITALIE +/-	ESPAGNE +/-	PAYS-BAS +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	556 509,19	133 400,03	132 431,88	92 321,06	68 063,25	40 766,64
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	556 509,19					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	979,66				979,66
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					979,66

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	979,66						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	979,66						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	CHF	GBP	SEK		
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	5 063,29				
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers		0,44			
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	5 063,29	0,44			

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2024
Créances		
	Ventes à règlement différé	2 341 814,44
	Souscriptions à recevoir	23 349,94
	Coupons et dividendes en espèces	251 403,67
Total des créances		2 616 568,05
Dettes		
	Achats à règlement différé	1 613 038,65
	Rachats à payer	19 639,55
	Frais de gestion fixe	281 304,76
	Autres dettes	68 521,30
Total des dettes		1 982 504,26
Total des créances et des dettes		634 063,79

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2024
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 120 226,74
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,88
Rétrocessions des frais de gestion	
Frais de recherche	50 038,16
Pourcentage de frais de recherche	0,04
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR D	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	419 162,52
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,88
Rétrocessions des frais de gestion	
Frais de recherche	10 117,80
Pourcentage de frais de recherche	0,05
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR GD	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	247 159,99
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,12
Rétrocessions des frais de gestion	
Frais de recherche	91 215,71
Pourcentage de frais de recherche	0,05
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	248 237,94
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,94
Rétrocessions des frais de gestion	
Frais de recherche	11 319,35
Pourcentage de frais de recherche	0,04

Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR S	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	295 136,79
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,09
Rétrocessions des frais de gestion	
Frais de recherche	12 091,18
Pourcentage de frais de recherche	0,04
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR SD	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	810,28
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,08
Rétrocessions des frais de gestion	
Frais de recherche	33,53
Pourcentage de frais de recherche	0,04
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR XOP	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	211 023,47
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,11
Rétrocessions des frais de gestion	
Frais de recherche	82 574,10
Pourcentage de frais de recherche	0,04

D3 Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	11 067 761,93
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	
Revenus de l'exercice à affecter	11 067 761,93
Report à nouveau	10 394 553,75
Sommes distribuables au titre du revenu net	21 462 315,68

Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	690 597,08
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	690 597,08
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	690 597,08
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	690 597,08
Total	690 597,08
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	126 583,62
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	126 583,62
Report à nouveau	1 918,92
Sommes distribuables au titre du revenu net	128 502,54
Affectation :	
Distribution	125 993,70
Report à nouveau du revenu de l'exercice	2 508,84
Capitalisation	
Total	128 502,54
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	449 977,5065
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,28
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	31 671,45

Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR GD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	4 700 422,47
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	4 700 422,47
Report à nouveau	1 907 426,27
Sommes distribuables au titre du revenu net	6 607 848,74
Affectation :	
Distribution	2 775 003,86
Report à nouveau du revenu de l'exercice	3 832 844,88
Capitalisation	
Total	6 607 848,74
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	20 816,17177
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	133,31
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	299 554,06

Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	326 873,30
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	326 873,30
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	326 873,30
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	326 873,30
Total	326 873,30
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR S

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	172 531,26
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	172 531,26
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	172 531,26
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	172 531,26
Total	172 531,26
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR SD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	1 038,61
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 038,61
Report à nouveau	6,73
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 045,34
Affectation :	
Distribution	1 044,72
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,62
Capitalisation	
Total	1 045,34
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	1 451,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,72
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	111,60

Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR XOP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	5 049 715,59
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	5 049 715,59
Report à nouveau	8 485 201,83
Sommes distribuables au titre du revenu net	13 534 917,42
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	13 534 917,42
Capitalisation	
Total	13 534 917,42
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	320 628,20

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-3 003 042,22
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-3 003 042,22
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	3 353 246,47
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	350 204,25

Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-587 312,58
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-587 312,58
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-587 312,58
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	-587 312,58
Total	-587 312,58
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-113 123,08
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-113 123,08
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	3 339 227,19
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 226 104,11
Affectation :	
Distribution	233 988,30
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	2 992 115,81
Capitalisation	
Total	3 226 104,11
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	449 977,5065
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,52

Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR GD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-1 044 931,69
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-1 044 931,69
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-1 044 931,69
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	-1 044 931,69
Total	-1 044 931,69
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-108 050,76
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-108 050,76
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-108 050,76
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	-108 050,76
Total	-108 050,76
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR S

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-63 234,37
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-63 234,37
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-63 234,37
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	-63 234,37
Total	-63 234,37
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR SD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-393,89
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-393,89
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	14 019,28
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	13 625,39
Affectation :	
Distribution	116,08
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	13 509,31
Capitalisation	
Total	13 625,39
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	1 451,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,08

Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR XOP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-1 085 995,85
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-1 085 995,85
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-1 085 995,85
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	-1 085 995,85
Total	-1 085 995,85
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

D5c. Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR D

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	125 993,70	EUR	0,28	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	233 988,30	EUR	0,52	EUR
Total	359 982,00	EUR	0,80	EUR

Décomposition du coupon : Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR GD

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	2 775 003,86	EUR	133,31	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
Total	2 775 003,86	EUR	133,31	EUR

Décomposition du coupon : Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR SD

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1 044,72	EUR	0,72	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	116,08	EUR	0,08	EUR
Total	1 160,80	EUR	0,80	EUR

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			556 509 187,37	95,79
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			556 509 187,37	95,79
Banques commerciales			16 046 940,60	2,76
BANCA POPOLARE EMILIA ROMAGNA	EUR	3 177 612	16 046 940,60	2,76
Boissons			7 573 556,10	1,30
REMY COINTREAU	EUR	108 426	7 573 556,10	1,30
Construction et ingénierie			21 016 606,06	3,62
ARCADIS NV	EUR	311 994	19 406 026,80	3,34
SACYR SA	EUR	495 868	1 610 579,26	0,28
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			15 047 312,80	2,59
LABORATORIOS FARMACEUTICOS ROVI SA	EUR	210 158	15 047 312,80	2,59
Distribution spécialisée			106 052,11	0,02
MISTER SPEX SE	EUR	47 557	106 052,11	0,02
Divertissement			7 315 240,00	1,26
KINEPOLIS GROUP SA	EUR	182 881	7 315 240,00	1,26
Emballage et conditionnement			6 438 778,24	1,11
HUHTAMAKI OY	EUR	184 598	6 438 778,24	1,11
Energie			17 332 750,40	2,98
SPIE SA	EUR	505 328	17 332 750,40	2,98
Equipement et services pour l'énergie			18 225 145,96	3,14
SAIPEM SPA	EUR	6 627 288	13 112 089,31	2,26
SCHOELLER-BLECKMANN	EUR	177 229	5 113 056,65	0,88
Equipements électriques			21 972 812,72	3,78
MERSEN	EUR	280 676	7 971 198,40	1,37
SIGNIFY NV	EUR	661 702	14 001 614,32	2,41
Equipements et fournitures médicaux			22 676 865,95	3,90
DIASORIN SPA	EUR	96 220	10 093 478,00	1,73
EL.EN.SPA	EUR	485 000	5 339 850,00	0,92
STRATEC SE	EUR	164 439	7 243 537,95	1,25
Equipements et instruments électroniques			10 869 266,40	1,87
JENOPTIK AG	EUR	393 814	10 869 266,40	1,87
Equipements et produits de loisirs			5 227 260,48	0,90
BENETEAU	EUR	537 784	5 227 260,48	0,90
Gestion immobilière et développement			25 159 316,49	4,33
TAG IMMOBILIEN AG	EUR	1 514 709	25 159 316,49	4,33
Immobilier			9 222 724,00	1,59
VGP	EUR	100 247	9 222 724,00	1,59

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Industrie aérospatiale et défense			8 679 798,60	1,49
EXOSSENS SAS	EUR	429 693	8 679 798,60	1,49
Logiciels			20 044 717,67	3,45
KION GROUP AG	EUR	233 733	8 253 112,23	1,42
RECTICEL ORD.	EUR	891 952	11 791 605,44	2,03
Machines			7 225 171,36	1,24
NORMA GROUP SE	EUR	482 966	7 225 171,36	1,24
Marches de capitaux			12 422 290,52	2,14
ALUFLEXPACK AG - NEW	CHF	312 639	5 063 288,92	0,87
VAN LANSCHOT KEMPEN NV	EUR	172 544	7 359 001,60	1,27
Matériaux de construction			16 430 578,96	2,83
IMERYS SA	EUR	551 732	16 430 578,96	2,83
Media			13 757 429,50	2,37
IPSOS	EUR	243 710	13 757 429,50	2,37
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			13 914 960,00	2,40
GERRESHEIMER AG	EUR	173 937	13 914 960,00	2,40
Papier et industrie du bois			12 636 169,79	2,18
ENCE ENERGIA Y CELULOSA SA	EUR	4 206 448	12 636 169,79	2,18
Producteur et commerce d'énergie indépendants			20 241 825,40	3,48
ERG SPA	EUR	822 170	20 241 825,40	3,48
Produits chimiques			18 648 419,62	3,21
KEMIRA	EUR	250 000	5 605 000,00	0,96
LANXESS AG	EUR	459 599	13 043 419,62	2,25
Produits de soins personnels			9 752 070,24	1,68
INTERCOS SPA	EUR	615 661	9 752 070,24	1,68
Produits pour l'industrie du bâtiment			14 803 786,80	2,55
WIENERBERGER AG	EUR	498 444	14 803 786,80	2,55
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			12 168 128,00	2,09
SOITEC SA	EUR	135 805	12 168 128,00	2,09
Services aux collectivités			6 221 860,86	1,07
ACEA	EUR	353 917	6 221 860,86	1,07
Services aux entreprises			30 240 487,30	5,21
BILFINGER SE	EUR	284 952	13 791 676,80	2,38
CEWE COLOR HOLDING	EUR	67 979	7 205 774,00	1,24
ELIS	EUR	493 225	9 243 036,50	1,59
Services clientèle divers			9 145 032,00	1,57
BEFESA SA	EUR	351 732	9 145 032,00	1,57
Services de télécommunication diversifiés			11 512 943,91	1,98
RAI WAY SPA	EUR	2 160 027	11 512 943,91	1,98

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services de télécommunication mobile			7 564 111,36	1,30
FREENET NOM.	EUR	283 088	7 564 111,36	1,30
Services financiers diversifiés			15 027 807,60	2,59
BAWAG GROUP AG	EUR	216 072	15 027 807,60	2,59
Services liés aux technologies de l'information			70 922 534,53	12,21
ALTEN SA	EUR	128 845	12 897 384,50	2,22
CANCOM SE	EUR	502 327	14 135 481,78	2,43
INDRA SISTEMAS	EUR	1 082 520	17 850 754,80	3,09
IONOS GROUP SE	EUR	175 000	3 920 000,00	0,67
NEURONES	EUR	164 937	7 232 487,45	1,24
SOPRA STERIA	EUR	79 015	14 886 426,00	2,56
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			20 918 435,04	3,60
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	EUR	1 839 792	20 918 435,04	3,60
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				0,00
Boissons				0,00
REMY COINTREAU RTS 16-09-24	EUR	92 105		0,00
TITRES D'OPC			22 844 427,99	3,93
OPCVM			22 844 427,99	3,93
Gestion collective			22 844 427,99	3,93
OSTRUM SRI CASH Part M	EUR	2 184,18228	22 844 427,99	3,93
Total			579 353 615,36	99,72

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	579 353 615,36
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	3 596 223,91
Autres passifs (-)	-1 982 504,26
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	580 967 335,01

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR C	EUR	1 717 507,9164	65,91
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR D	EUR	449 977,5065	46,89
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR GD	EUR	20 816,17177	9 587,84
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR I	EUR	93 606,9793	225,04
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR S	EUR	96 963,8549	126,94
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR SD	EUR	1 451,0000	51,24
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR XOP	EUR	21 634,03600	9 874,40

TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR

COMPTES ANNUELS

29/09/2023

BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	422 030 947,24	342 393 381,75
Actions et valeurs assimilées	388 591 839,64	322 798 241,75
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	388 591 839,64	322 798 241,75
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	33 439 107,60	19 595 140,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	33 439 107,60	19 595 140,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	556 801,41	109 437,58
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	556 801,41	109 437,58
COMPTES FINANCIERS	1 317 407,28	8 731 075,97
Liquidités	1 317 407,28	8 731 075,97
TOTAL DE L'ACTIF	423 905 155,93	351 233 895,30

BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	410 948 589,10	345 163 296,85
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	4 050 685,02	4 842 336,62
Report à nouveau (a)	1 711 408,96	11,37
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-2 042 490,88	-3 577 398,46
Résultat de l'exercice (a,b)	8 744 464,72	4 110 863,67
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	423 412 656,92	350 539 110,05
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	492 498,70	694 716,30
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	492 498,70	694 716,30
COMPTES FINANCIERS	0,31	68,95
Concours bancaires courants	0,31	68,95
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	423 905 155,93	351 233 895,30

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	61 470,72	12,91
Produits sur actions et valeurs assimilées	11 726 315,15	8 447 911,45
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	11 787 785,87	8 447 924,36
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	639,58	28 376,16
Autres charges financières	0,00	166 024,50
TOTAL (2)	639,58	194 400,66
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	11 787 146,29	8 253 523,70
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 788 357,45	3 657 044,04
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	8 998 788,84	4 596 479,66
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-254 324,12	818 573,60
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	1 304 189,59
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	8 744 464,72	4 110 863,67

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

▪ Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au Document d'information clé pour l'investisseur

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux
1-2	Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net, soustrait de tous les OPC sous-jacents	Parts C et D : 1,99 % TTC maximum Parts I : 0,99 % TTC maximum Parts GD, S et S-D : 1,15 % TTC maximum Part XOP : 0,50 % TTC maximum
3	Frais indirect maximum (commission et frais de	Actif net, soustrait de tous les	Non significatif
4	Commissions de mouvement : Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Bourse France : 0,36 % TTC maximum Bourse étrangère : 0,60 % TTC maximum Options : 0,4756 % TTC maximum ; minimum
5	Commission de surperformance	Actif net, soustrait de tous les	Néant

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion de ce FCP en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCP) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex. procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre *ex post* dans le rapport annuel du FCP.

La société de gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche facturés au FCP s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0,09 % de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART C	Capitalisation	Capitalisation
Parts TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART D	Distribution	Distribution
Parts TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART GD	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion
Parts TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART I	Capitalisation	Capitalisation
Parts TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART S	Capitalisation	Capitalisation
Parts TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART SD	Distribution	Distribution
Parts TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART XOP	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	350 539 110,05	241 925 909,02
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	46 468 860,65	436 468 604,06
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-42 226 483,24	-198 084 286,22
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	13 907 778,22	20 214 122,26
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-15 329 930,01	-24 457 681,26
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-345 664,90	-836 037,58
Différences de change	816 806,72	570 559,36
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	63 398 296,07	-128 084 171,35
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-24 267 658,98	-87 665 955,05
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	87 665 955,05	-40 418 216,30
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-411 495,70	-469 821,05
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-2 403 409,78	-377,26
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	8 998 788,84	4 596 479,66
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	-1 304 189,59
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	423 412 656,92	350 539 110,05

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 317 407,28	0,31
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,31	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 317 407,28	0,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 SEK		Devise 3 GBP		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	4 200 576,12	0,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	28 094,77	0,01	419,29	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	415 706,12
	Souscriptions à recevoir	41 431,39
	Coupons et dividendes en espèces	99 663,90
TOTAL DES CRÉANCES		556 801,41
DETTES		
	Achats à règlement différé	97 595,92
	Rachats à payer	75 493,96
	Frais de gestion fixe	206 701,73
	Autres dettes	112 707,09
TOTAL DES DETTES		492 498,70
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		64 302,71

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART C		
Parts souscrites durant l'exercice	50 508,3539	3 145 304,44
Parts rachetées durant l'exercice	-172 980,3221	-10 482 272,80
Solde net des souscriptions/rachats	-122 471,9682	-7 336 968,36
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 350 541,0422	
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART D		
Parts souscrites durant l'exercice	15 750,3051	719 770,40
Parts rachetées durant l'exercice	-44 152,6411	-1 993 559,52
Solde net des souscriptions/rachats	-28 402,3360	-1 273 789,12
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	499 432,5253	
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART GD		
Parts souscrites durant l'exercice	496,60204	4 510 445,69
Parts rachetées durant l'exercice	-2 742,05506	-24 296 356,85
Solde net des souscriptions/rachats	-2 245,45302	-19 785 911,16
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	21 620,30722	
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART I		
Parts souscrites durant l'exercice	2 978,7526	647 378,73
Parts rachetées durant l'exercice	-3 882,6366	-832 960,42
Solde net des souscriptions/rachats	-903,8840	-185 581,69
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	11 261,4853	
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART S		
Parts souscrites durant l'exercice	222 013,8145	27 985 961,50
Parts rachetées durant l'exercice	-9 566,2871	-1 145 630,12
Solde net des souscriptions/rachats	212 447,5274	26 840 331,38
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	222 702,0334	
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART SD		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 451,0000	
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART XOP		
Parts souscrites durant l'exercice	1 003,38253	9 459 999,89
Parts rachetées durant l'exercice	-403,29884	-3 475 703,53
Solde net des souscriptions/rachats	600,08369	5 984 296,36
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	10 688,73725	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART GD	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART S	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART SD	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART XOP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Parts TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 593 583,05
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,86
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	46 813,77
Pourcentage de frais de recherche	0,05
Parts TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	428 026,09
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,86
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	12 581,48
Pourcentage de frais de recherche	0,05
Parts TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART GD	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	244 422,40
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,12
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	110 016,63
Pourcentage de frais de recherche	0,05
Parts TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	22 588,99
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,93
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	1 334,13
Pourcentage de frais de recherche	0,05
Parts TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART S	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	164 703,56
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,07
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	7 966,25
Pourcentage de frais de recherche	0,05

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Parts TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART SD	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	754,57
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,08
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	38,42
Pourcentage de frais de recherche	0,05
Parts TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART XOP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	104 738,35
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,11
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	50 789,76
Pourcentage de frais de recherche	0,05

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	1 711 408,96	11,37
Résultat	8 744 464,72	4 110 863,67
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	10 455 873,68	4 110 875,04

	29/09/2023	30/09/2022
Parts TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	688 849,31	-58 015,31
Total	688 849,31	-58 015,31

	29/09/2023	30/09/2022
Parts TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART D		
Affectation		
Distribution	179 795,71	0,00
Report à nouveau de l'exercice	2 129,73	0,00
Capitalisation	0,00	-20 651,37
Total	181 925,44	-20 651,37
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	499 432,5253	0,00
Distribution unitaire	0,36	0,00
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	47 923,07	0,00

	29/09/2023	30/09/2022
Parts TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART GD		
Affectation		
Distribution	3 026 843,01	2 530 725,22
Report à nouveau de l'exercice	1 901 636,43	162,22
Capitalisation	0,00	0,00
Total	4 928 479,44	2 530 887,44
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	21 620,30722	23 865,76024
Distribution unitaire	140,00	106,04
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	415 808,26	0,00

	29/09/2023	30/09/2022
Parts TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	41 245,63	23 461,99
Total	41 245,63	23 461,99

	29/09/2023	30/09/2022
Parts TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	421 962,58	9 271,97
Total	421 962,58	9 271,97

	29/09/2023	30/09/2022
Parts TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART SD		
Affectation		
Distribution	1 117,27	551,38
Report à nouveau de l'exercice	6,73	0,52
Capitalisation	0,00	0,00
Total	1 124,00	551,90
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1 451,0000	1 451,0000
Distribution unitaire	0,77	0,38
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	150,73	0,00

	29/09/2023	30/09/2022
Parts TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART XOP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	4 192 287,28	1 625 368,42
Capitalisation	0,00	0,00
Total	4 192 287,28	1 625 368,42

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	4 050 685,02	4 842 336,62
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 042 490,88	-3 577 398,46
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	2 008 194,14	1 264 938,16

	29/09/2023	30/09/2022
Parts TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-397 608,75	-887 478,02
Total	-397 608,75	-887 478,02

	29/09/2023	30/09/2022
Parts TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART D		
Affectation		
Distribution	219 750,31	422 267,88
Plus et moins-values nettes non distribuées	3 706 226,59	4 171 135,32
Capitalisation	0,00	0,00
Total	3 925 976,90	4 593 403,20
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	499 432,5253	527 834,8613
Distribution unitaire	0,44	0,80

	29/09/2023	30/09/2022
Parts TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART GD		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-938 619,59	-1 716 373,72
Total	-938 619,59	-1 716 373,72

	29/09/2023	30/09/2022
Parts TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-11 167,53	-24 392,16
Total	-11 167,53	-24 392,16

	29/09/2023	30/09/2022
Parts TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-124 848,24	-11 648,98
Total	-124 848,24	-11 648,98

	29/09/2023	30/09/2022
Parts TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART SD		
Affectation		
Distribution	43,53	609,42
Plus et moins-values nettes non distribuées	14 019,28	14 407,46
Capitalisation	0,00	0,00
Total	14 062,81	15 016,88
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1 451,0000	1 451,0000
Distribution unitaire	0,03	0,42

	29/09/2023	30/09/2022
Parts TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART XOP		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-459 601,46	-703 589,04
Total	-459 601,46	-703 589,04

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	177 543 093,15	223 471 458,79	241 925 909,02	350 539 110,05	423 412 656,92
Parts TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART C en EUR					
Actif net	117 083 382,82	160 874 928,56	164 146 545,57	75 676 345,60	83 039 065,67
Nombre de titres	2 116 179,0000	2 628 581,1727	2 372 852,0059	1 473 013,0104	1 350 541,0422
Valeur liquidative unitaire	55,32	61,20	69,17	51,37	61,48
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	2,55	2,55	7,45	-0,60	-0,29
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,17	-0,68	-0,16	-0,03	0,51
Parts TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART D en EUR					
Actif net	28 583 616,71	28 778 756,69	29 946 573,85	19 960 288,97	22 226 071,37
Nombre de titres	660 255,1418	617 497,0521	578 278,1930	527 834,8613	499 432,5253
Valeur liquidative unitaire	43,29	46,60	51,78	37,81	44,50
Distribution unitaire sur +/- valeurs nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,44
+/- valeurs nettes unitaire non distribuées	0,00	-0,52	0,00	0,00	7,42
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,36
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 (*)
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,17	0,00	-0,12	-0,03	0,00
Parts TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART GD en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	176 788 186,33	192 846 262,05
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	23 865,76024	21 620,30722
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	7 407,60	8 919,68
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,00	0,00	0,00	-71,91	-43,41
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	106,04	140,00
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	14,77	0,00 (*)
Report à nouveau unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	87,95

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Parts TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART I en EUR					
Actif net	28 186 660,06	1 891 734,72	19 660 877,36	2 094 071,40	2 341 745,80
Nombre de titres	156 759,7915	9 236,2310	85 658,2400	12 165,3693	11 261,4853
Valeur liquidative unitaire	179,80	201,32	229,52	172,13	207,94
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	8,24	8,41	24,63	-2,00	-0,99
Capitalisation unitaire sur résultat	1,40	-0,19	1,37	1,92	3,66
Parts TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART S en EUR					
Actif net	3 598 142,82	31 840 692,51	28 092 039,99	998 734,79	26 163 056,74
Nombre de titres	35 215,6465	278 827,6011	216 029,8454	10 254,5060	222 702,0334
Valeur liquidative unitaire	102,17	114,19	130,03	97,39	117,48
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	4,68	4,92	13,96	-1,13	-0,56
Capitalisation unitaire sur résultat	0,65	-0,25	0,63	0,90	1,89
Parts TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART SD en EUR					
Actif net	91 290,74	85 346,31	79 872,25	58 868,18	69 907,91
Nombre de titres	2 023,9268	1 737,2911	1 451,0000	1 451,0000	1 451,0000
Valeur liquidative unitaire	45,10	49,12	55,04	40,57	48,17
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,03
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,00	0,00	0,00	0,00	9,66
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,77
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 (*)
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,23	0,00	0,00	0,00

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Parts TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART XOP en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	74 962 614,78	96 726 547,38
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	10 088,63536	10 688,73725
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	7 430,38	9 049,38
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,00	0,00	0,00	-69,74	-42,99
Report à nouveau unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	392,21

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
CANCOM SE	EUR	328 458	8 296 849,08	1,95
CEWE COLOR HOLDING	EUR	56 732	4 998 089,20	1,18
COMPUGROUP MED.SE NA O.N.	EUR	101 891	3 778 118,28	0,89
DUERR AG	EUR	227 916	5 857 441,20	1,39
FORMYCON AG	EUR	23 834	1 389 522,20	0,33
GERRESHEIMER AG	EUR	54 820	5 451 849,00	1,29
JENOPTIK AG	EUR	330 963	7 943 112,00	1,87
KION GROUP AG	EUR	193 906	7 056 239,34	1,66
LANXESS AG	EUR	175 249	4 214 738,45	1,00
MISTER SPEX SE	EUR	402 895	1 349 698,25	0,32
SIXT PEF	EUR	98 297	5 730 715,10	1,35
SIXT SE	EUR	73 269	6 433 018,20	1,52
STRATEC SE	EUR	136 325	6 032 381,25	1,43
TAG TEGERNSEE IMMOBILIEN	EUR	504 427	5 009 968,96	1,18
VERBIO VEREINIGTE BIOENERGIE AG	EUR	115 453	4 399 913,83	1,04
TOTAL ALLEMAGNE			77 941 654,34	18,40
AUTRICHE				
BAWAG GROUP AG	EUR	261 836	11 379 392,56	2,69
SCHOELLER-BLECKMANN	EUR	170 046	9 488 566,80	2,24
WIENERBERGER AG	EUR	261 382	6 283 623,28	1,48
TOTAL AUTRICHE			27 151 582,64	6,41
BELGIQUE				
KINPOLIS GROUP SA	EUR	205 957	9 700 574,70	2,29
RECTICEL ORD.	EUR	301 130	2 824 599,40	0,67
TOTAL BELGIQUE			12 525 174,10	2,96
ESPAGNE				
BANKINTER SA	EUR	1 842 137	11 133 876,03	2,63
GRUPO EMPRESARIAL ENCE S.A.	EUR	2 830 625	8 984 403,75	2,12
INDRA SISTEMAS	EUR	605 357	8 293 390,90	1,95
LABORATORIOS FARMACEUTICOS ROVI SA	EUR	35 314	1 813 373,90	0,43
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	EUR	727 013	5 805 198,81	1,37
TOTAL ESPAGNE			36 030 243,39	8,50
FINLANDE				
HUHTAMAKI OY	EUR	284 754	8 870 087,10	2,10
TOTAL FINLANDE			8 870 087,10	2,10
FRANCE				
ALTEN SA	EUR	79 984	9 966 006,40	2,35
BENETEAU	EUR	272 442	3 122 185,32	0,74
ELIS	EUR	534 922	8 911 800,52	2,11
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	EUR	616 700	12 093 487,00	2,86
IMERYS SA	EUR	361 956	10 134 768,00	2,40
IPSOS	EUR	263 322	11 465 039,88	2,71
MERSEN	EUR	240 341	9 084 889,80	2,15
NEOEN SA	EUR	307 368	8 489 504,16	2,00

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NEURONES	EUR	111 392	3 954 416,00	0,93
S.O.I.T.E.C.	EUR	65 805	10 380 738,75	2,45
SOPRA STERIA	EUR	56 833	11 133 584,70	2,63
SPIE SA	EUR	548 478	15 094 114,56	3,56
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	541 223	12 756 626,11	3,01
TOTAL FRANCE			126 587 161,20	29,90
ITALIE				
BANCA POPOLARE EMILIA ROMAGNA	EUR	4 722 571	13 681 288,19	3,23
BANCO BPM SPA	EUR	3 098 748	14 052 822,18	3,32
ERG SPA	EUR	453 243	10 352 070,12	2,45
INTERCOS SPA	EUR	282 365	3 625 566,60	0,85
RAI WAY	EUR	2 135 175	10 569 116,25	2,50
SAIPEM SPA	EUR	5 338 630	7 714 320,35	1,82
TOTAL ITALIE			59 995 183,69	14,17
PAYS-BAS				
ARCADIS	EUR	283 910	12 094 566,00	2,86
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	78 837	7 331 841,00	1,73
CTP NV W/I	EUR	451 438	6 112 470,52	1,45
SIGNIFY NV	EUR	382 254	9 751 299,54	2,30
TOTAL PAYS-BAS			35 290 177,06	8,34
SUISSE				
ALUFLEXPACK AG	CHF	339 039	4 200 576,12	1,00
TOTAL SUISSE			4 200 576,12	1,00
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			388 591 839,64	91,78
TOTAL Actions et valeurs assimilées			388 591 839,64	91,78
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI CASH M	EUR	3 324	33 439 107,60	7,89
TOTAL FRANCE			33 439 107,60	7,89
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			33 439 107,60	7,89
TOTAL Organismes de placement collectif			33 439 107,60	7,89
Créances			556 801,41	0,14
Dettes			-492 498,70	-0,12
Comptes financiers			1 317 406,97	0,31
Actif net			423 412 656,92	100,00

Parts TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART D	EUR	499 432,5253	44,50
Parts TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART GD	EUR	21 620,30722	8 919,68
Parts TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART S	EUR	222 702,0334	117,48
Parts TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART I	EUR	11 261,4853	207,94
Parts TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART C	EUR	1 350 541,0422	61,48
Parts TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART SD	EUR	1 451,0000	48,17
Parts TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART XOP	EUR	10 688,73725	9 049,38

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	179 795,709	EUR	0,36	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	219 750,31	EUR	0,44	EUR
TOTAL	399 546,019	EUR	0,80	EUR

Décomposition du coupon : Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART GD

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	3 026 843,011	EUR	140,00	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	3 026 843,011	EUR	140,00	EUR

Décomposition du coupon : Part TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART SD

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1 117,27	EUR	0,77	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	43,53	EUR	0,03	EUR
TOTAL	1 160,80	EUR	0,80	EUR

7. ANNEXE(S)

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR (ci-après, le "Produit Financier")

Identifiant d'entité juridique: 9695000DQTKQKMP03888

FINANCIERE DE L'ECHIQUIER SA (ci-après, la « Société de Gestion »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durable ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

OUI

NON

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___%

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 40% d'investissement durables

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

Ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse a reposé sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :

- **G**ouvernance responsable
- **R**essources durables
- **E**nergie
- **T**erritoires

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur	Contrainte associée						
Méthodologie d'analyse ESG GREaT	<p>Rappel de l'objectif : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT (telle que décrite dans le document précontractuel) doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : MSCI EMU Mid Cap dividendes nets réinvestis + MSCI EMU Small Cap dividendes nets réinvestis) après exclusion des 20% des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion).</p> <p>Cette contrainte fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.</p> <p>A titre d'exemple, le score obtenu au 30/09/2024 est le suivant :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Score du portefeuille*</th> <th>Score cible (univers – 20%)*</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Score Great Moyen</td> <td>7.19</td> <td>7</td> </tr> </tbody> </table> <p>Dans le référentiel de notation GREaT, 1 est la meilleure note et 10 la plus mauvaise</p>	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible (univers – 20%)*	Score Great Moyen	7.19	7
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible (univers – 20%)*					
Score Great Moyen	7.19	7					

<p>Indicateurs Clés de Performance</p>	<p>Le Produit Financier visait à obtenir une note meilleure que celle de son Univers d'analyse sur les indicateurs spécifiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Empreinte carbone : Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2. - Rémunération Responsable des dirigeants : L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises intégrant des critères ESG dans la rémunération de leurs dirigeants. <p>Ces contraintes font l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.</p> <p>A titre d'exemple, le score obtenu au 30/09/2024 est le suivant :</p> <table border="1" data-bbox="612 902 1337 1234"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Score du portefeuille*</th> <th>Score cible (score de l'univers d'analyse)*</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Empreinte carbone</td> <td>87.14 tCO2/M€ investi</td> <td>119.11 tCO2/M€ investi</td> </tr> <tr> <td>Rémunération Responsable des dirigeants</td> <td>87.5 %</td> <td>76.03 %</td> </tr> </tbody> </table>	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible (score de l'univers d'analyse)*	Empreinte carbone	87.14 tCO2/M€ investi	119.11 tCO2/M€ investi	Rémunération Responsable des dirigeants	87.5 %	76.03 %
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible (score de l'univers d'analyse)*								
Empreinte carbone	87.14 tCO2/M€ investi	119.11 tCO2/M€ investi								
Rémunération Responsable des dirigeants	87.5 %	76.03 %								
<p>Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social</p>	<p>L'actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 40% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis à la section "Quels sont les objectifs des Investissements Durables que le Produit Financier entend partiellement réaliser et comment l'Investissement Durable contribue-t-il à ces objectifs ?" de l'annexe SFDR au prospectus.</p> <p>Cette contrainte fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.</p> <p>A titre d'exemple, au 30/09/2024, le produit financier était investi à hauteur de 64,69% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion décrite à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?" ci-dessous.</p>									

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Méthodologie d'analyse ESG GREaT

La méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes :

- Approche en exclusion : les émetteurs de l'univers d'analyse ayant la plus mauvaise note selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT sont exclus du portefeuille. Au global, au moins 20% des titres de l'Univers d'Analyse sont exclus après application de cette contrainte combinée avec la politique d'exclusion. Pour cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être investis par le Produit Financier¹ et le taux d'exclusion précise le taux d'exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.
- Approche en amélioration de note : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse après exclusion des 20% des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et le score cible correspond à la note de l'univers retraité des 20% des émetteurs les plus mal notés².

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d'analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

	2023
Méthodologie	<i>Exclusion</i>
Score limite/ Score cible	6.57
Taux d'exclusion/ Note portefeuille	20,14%

Indicateurs Clés de Performance

Les indicateurs clés de performance utilisés par le Produit Financier peuvent évoluer pour différentes raisons et notamment lorsque des indicateurs plus pertinents deviennent disponibles ou que cela est rendu nécessaire par la réglementation française ou européenne.

¹ 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note supérieure ou égale à 7 ne peut être investie par le portefeuille.

² 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise.

L'indicateur utilisé à la date de clôture de la période considérée est indiqué à la première ligne du tableau.

Indicateur 1

	2023
Indicateur	<i>Empreinte carbone</i>
Description indicateur	<i>Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.</i>
Produit financier	<i>85.02 tCO2/M€ investi</i>
Valeur comparable	<i>135 tCO2/M€ investi</i>

Indicateur 2

	2023
Indicateur	<i>Rémunération Responsable des dirigeants</i>

Description indicateur	<i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises intégrant des critères ESG dans la rémunération de leurs dirigeants.</i>
Produit financier	57.14 %
Valeur Comparable	52.61 %

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

	2023
Poids des investissements durables	49,92%

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Le minimum d'investissement durable est précisé dans la question « **Ce Produit Financier avait-il un objectif d'investissement durable ?** »

Sur la thématique environnementale, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne étaient considérés, à savoir :

1. L'atténuation du changement climatique ;
2. L'adaptation au changement climatique ;
3. L'utilisation durable et la protection des ressources marines ;
4. La transition vers une économie circulaire ;
5. La prévention et la réduction de la pollution ;
6. La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

La durabilité des investissements n'a pas été évaluée en tenant compte de l'alignement des investissements à la Taxonomie Européenne mais au moyen d'une méthode développée par la Société de Gestion et précisée ci-dessous.

Sur la **thématique sociale**, les objectifs considérés étaient :

1. Le respect et la promotion des droits humains ;
2. Le développement des territoires, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise (communautés, clients, fournisseurs etc.) et afin d'adresser les enjeux de relocalisations, de lutte contre les fractures territoriales et de soutien aux acteurs locaux ;

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des enjeux environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres thématiques.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités a été évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :

- La méthodologie d'analyse extra-financière « GREaT », propre à la Société de Gestion, qui permet de couvrir l'ensemble des thématiques environnementales et sociales ;
- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris ;
- L'exposition d'un émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique³.

Une description plus complète des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion, dans le document « LBP AM-TFSA_Méthodologie investissements durables » disponible ici :

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin de s'assurer que l'investissement contribuait à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, et ne causait pas de préjudice important à tout objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, la Société de Gestion a systématiquement contrôlé :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources humaines et environnementales. Ce point a été contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière « GREaT » propre à la société de gestion ;

³ La liste des éco-activités est disponible sur le site internet du label : [Le label Greenfin | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](https://www.ecologie.gouv.fr/le-label-greenfin)

- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux (déforestation, charbon thermique, pétrole et gaz) avec mise en œuvre d'une politique d'exclusion ;
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux sociaux et de bonne gouvernance.

Des notes limites ou des critères de disqualification sont définis pour chaque élément mentionné ci-dessus. Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion, dans le document « LBP AM-TFSA_Méthodologie investissements durables » disponible ici :

— — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

*Le règlement délégué (UE) 2022/1288⁴ définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après, les « **Indicateurs Concernant les Incidences Négatives** »).*

Tous les indicateurs concernant les incidences négatives définis dans le Tableau 1 de l'Annexe 1 du Règlement délégué SFDR sont pris en compte dans l'analyse des potentiels impacts négatifs, soit directement lorsque l'indicateur est intégré tel quel dans l'analyse extra-financière, soit indirectement via l'utilisation d'indicateurs relatifs à la même thématique.

Une description plus complète de la manière dont ces indicateurs ont été intégrés à l'analyse est disponible sur le site internet de la Société de Gestion, un lien vers la page contenant le document « LBP AM-TFSA_Méthodologie investissements durables » est disponible via :

— — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme a été assuré par les éléments suivants :

⁴ Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

- L'application de la politique d'exclusion de la société de gestion relative à ces traités internationaux, doublée d'un contrôle de controverse ad hoc ;
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion, dans le document « LBP AM-TFSA _ Méthodologie investissements durables » disponible ici :

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas cause de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion⁵ ;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;
- La politique d'engagement actionnarial et de vote⁶;

⁵ Disponible sur le site internet de la Société de Gestion [:](#)

⁶ Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion [:](#)

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion : .

Non



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30/09/2024, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissement du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30/09/2024

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
TAG IMMOBILIEEN AG GY EUR	Actions	Immobilier	4,33%	Allemagne
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	Autres et Liquidités		3,93%	France
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA SQ EUR	Actions	Immobilier	3,6%	Espagne
ERG SPA IM EUR	Actions	Services aux Collectivités	3,48%	Italie
ARCADIS NV NA EUR	Actions	Industrie	3,34%	Pays-Bas
INDRA SISTEMAS SA SQ EUR	Actions	Technologies de l'Information	3,07%	Espagne
SPIE SA FP EUR	Actions	Industrie	2,98%	France
IMERYSA SA FP EUR	Actions	Matériaux	2,83%	France
BPER BANCA SPA IM EUR	Actions	Finance	2,76%	Italie
LABORATORIOS FARMACEUTICOS R SQ EUR	Actions	Santé	2,59%	Espagne
BAWAG GROUP AG AV EUR	Actions	Finance	2,59%	Autriche
SOPRA STERIA GROUP FP EUR	Actions	Technologies de l'Information	2,56%	France
WIENERBERGER AG AV EUR	Actions	Industrie	2,55%	Autriche
CANCOM SE GY EUR	Actions	Technologies de l'Information	2,43%	Allemagne
SIGNIFY NV NA EUR	Actions	Industrie	2,41%	Pays-Bas



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● *Quelle était l'allocation des actifs ?*

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 80% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

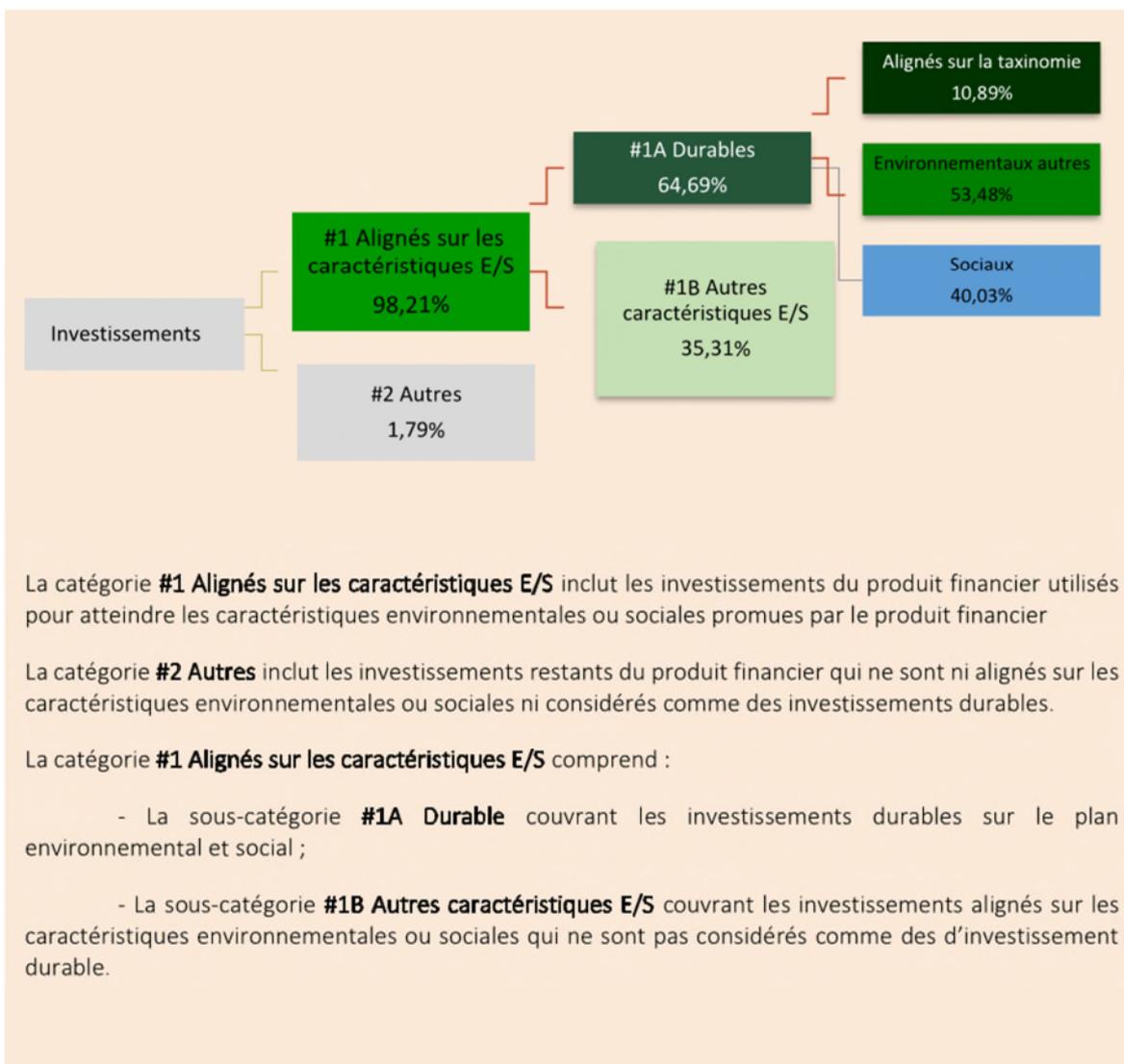
Cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 98,21% de son actif net au 30/09/2024.

La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Le produit financier s'était également engagé à investir une proportion minimale de 40% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 64,69% de son actif net au 30/09/2024.

Par ailleurs, le Produit Financier était investi à hauteur de 53,48% de son actif net dans des "Investissements durables environnementaux autres" et 40,03% de son actif net dans des "Investissements durables Sociaux"⁷. Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 10,89% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.

⁷ Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durable** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des d'investissement durable.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au 30/09/2024, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en actions, qui représente 94,92% de l'AuM :

Gics1	Poids
Energie	3,14%
Matériaux	9,32%
Industrie	25,9%
Consommation discrétionnaire	0,92%
Biens de consommation de base	2,98%
Santé	8,89%

Finance	6,62%
Technologie de l'information	16,17%
Services de communication	6,91%
Services aux collectivités	4,56%
Immobilier	9,52%

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représente 4,21% de l'AuM :

Autres	Poids
Liquidités et OPC de Trésorerie	0%
OPC	0%
Autres et liquidités	4,21%
Produits dérivés	0%

Au 30/09/2024, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 0% de l'actif net du fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE⁸ ?

- **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

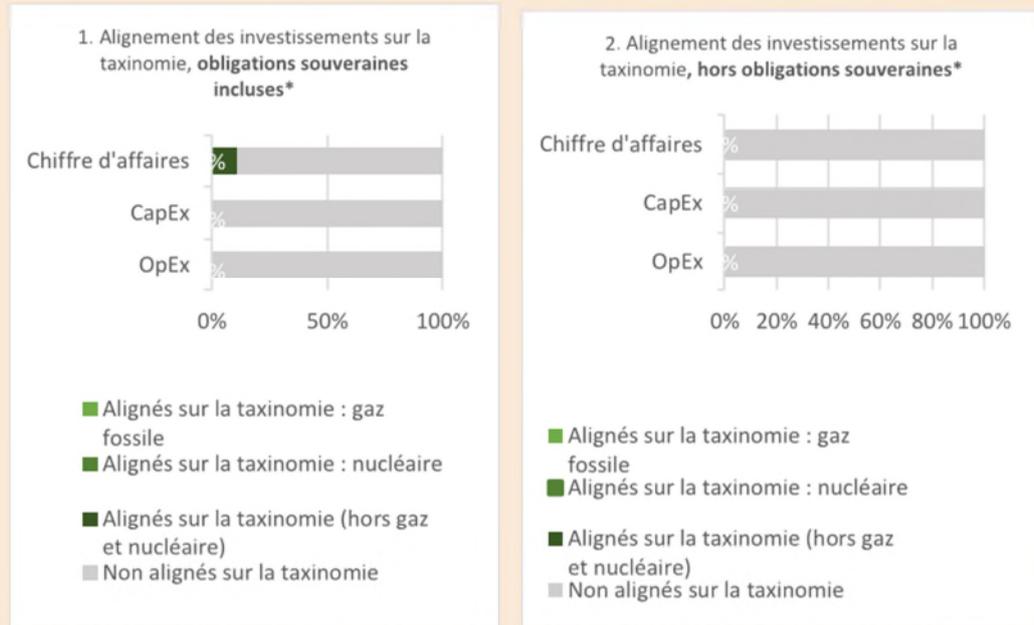
Non

⁸ Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi , ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées au 30/09/2024.** A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting pour le prochain exercice.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 1,25% et 2,81% respectivement au 30/09/2024.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 40% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 53,48% au 30/09/2024

Le produit financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient aux objectifs environnementaux et/ou sociaux promus par ce produit financier.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 40% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 40,03% au 30/09/2024



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 1,79% de l'actif net de l'OPC au 30/09/2024, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont

couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- Les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion ;
- La politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier par le biais de contrôles *post-trade*.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biannuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?



- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

Loi Energie Climat (LEC)

@@@LEC_FR